

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 5 mars 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 30

Tous les délégués

sauf

M. RUSTENHOLZ (excusé) qui était représenté par M. LIEHN.
MM. ATZENHOFFER, OESTERLE, GOETZ, LOBSTEIN, WINLING, GROSS,
ZINCK, BUCHERT, WEISS A., Mme JUILLARD -excusés-
MM. BAUMANN, MEYER Ch.

DEL. N° 27/2001

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

« PORTES OUVERTES » DES ARTISANS

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à l'opération « portes ouvertes » organisée le 21 mai 2000 à l'initiative de la Chambre des Métiers, les participants ont pris l'initiative d'organiser une nouvelle journée « portes ouvertes » le 1^{er} avril 2001.

Les participants de la Vallée seront :

Klingler (Durrenbach), Kayser (Morsbronn-les-Bains), Muller décor (Froeschwiller), Scheib (Eschbach), Walter (Oberdorf-Spachbach), Duchmann (Woerth), Lehmann (Goersdorf) et Rohmer (Durrenbach).

Comme en 2000, l'opération regroupe également une dizaine d'artisans du Canton de Niederbronn-les-Bains. La Chambre des Métiers assure un appui logistique et la gestion financière de l'opération.

Son budget est fixé à 108 000 F ; les participations se répartissant comme suit :

- | | |
|---|---|
| - Entreprises | 40 000 F |
| - Sponsors | 12 000 F |
| - Région Alsace | 11 000 F |
| - Chambres des Métiers | 5 000 F (+ prestations en nature) |
| - Communauté de Communes de Niederbronn-les-Bains | 10 000 F |
| - Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer | 10 000 F |
| - Conseil Général du Bas-Rhin | 20 000 F (au travers des 2 Communautés de Cnes par inscription à leur contrat de développement) |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins 8 abstentions :

- d'attribuer une subvention de 20 000 F à la Chambre des Métiers d'Alsace au titre de la participation au financement de l'opération « portes ouvertes » des artisans du 1^{er} avril 2001 ;***

- d'inscrire l'opération au programme de développement local 2001

**- de charger le Président de solliciter l'attribution de l'aide de 10 000 F
représentant 50 % de la subvention accordée auprès du Conseil Général
du Bas-Rhin.**

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 06 mars 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

